

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du vendredi, 06 mai 2022**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;
Mme Antinori, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ;
M. Mergen, secrétaire communal.

Excusé-e-s : Mme Schmitz, conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.
La séance s'est déroulée dans la maison communale à Goesdorf, 1, op der Driicht.

Séance publique

- 1. Présentation du « Pakt vum Zesummeliewen » par le Département de l'Intégration (Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région) et décision à prendre sur une éventuelle collaboration étroite (Commune-Syvicol-Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région)**

Le Conseil communal a marqué son accord avec le « Pact vum Zesummeliewen » qui a été présenté par Madame Conny HEUERTZ, Conseiller responsable auprès du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Suivant le nouveau plan dénommé « Pakt vum Zesummeliewen », les communes intéressées, le SYVICOL ainsi que ledit ministère s'engagent dans une collaboration étroite, en vue d'un processus pluriannuel et dynamique qui met l'accent sur la communication, l'accès à l'information et la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la commune.

Résultat du vote :

5 (cinq) voix pour

2 (deux) voix contre (Antinori et Flora)

1 (une) abstention (Siebenaller)

- 2. Relations publiques et communications : présentation par la société Cocenting dans le cadre de l'élaboration et de la publication d'un bulletin communal - présentation et décision éventuelle**

Le Conseil communal a marqué son accord avec l'offre présentée par la société CoCenTing de Bridel visant l'élaboration et la publication d'un bulletin communal et ce suivant les stratégies et le plan d'action présentés par ladite société, représentée par M. Claude NESSER.

Résultat du vote :

5 (cinq) voix pour

3 (trois) voix contre (Gilson, Siebenaller et Treff)

3. Présentation du concept dénommé « Antimon-Wee » à Goesdorf

Il s'agit d'une présentation d'un concept dénommé « Antimon-Wee » à Goesdorf, concept intégré dans le projet dit « Blick fürs Dorf ».
Une décision à ce sujet sera prise ultérieurement par le conseil communal.

4. Développement rural : Projet « Blick fürs Dorf » Vote sur le projet concernant le réaménagement de la place publique avec aire de jeux à Goesdorf + Modification budgétaire éventuelle

Après une présentation détaillée du projet dit « Blick fürs Dorf », le conseil communal a retenu de scinder le projet visé en deux phases séparées, à savoir :
Phase 1 : réalisation des travaux de réaménagement et d'infrastructure de la place publique près du centre culturel à Goesdorf
Phase 2 : Installation des équipements de jeux
La décision y relative a été reportée à une séance ultérieure.

5. Approbation d'un projet concernant la réfection de chemins ruraux ou vicinaux – année 2022

Le conseil communal de la commune de Goesdorf a approuvé un projet concernant la réalisation de travaux extraordinaire dans le cadre de la mise en état de chemins ruraux, à savoir :
aux lieux-dits « Haarderbaach » à Haardebach, « Héicht » à Masseler, « Tomm » à Goesdorf et « Stengert » à Goesdorf
Travaux à exécuter au courant de l'année 2022.
(devis global : 115.000.- € TTC)
Article budgétaire – ex. 2022 : 4/410/221313/22001
(vote unanime)

6. Décision(s) à prendre sur des lotissements de terrains sis dans un PAP-QE

Le conseil communal a marqué son accord avec le lotissement du terrain présenté par le sieur Muslic Elmedin et concernant une parcelle avec n° cad. 137/2680 (lieu-dit « Nacherstrooss »), section A de Nocher, contenant une surface totale de 17,99 ares.

Résultat du vote :

6 (six) voix pour

2 (deux) voix contre (Antinori et Flora)

7. Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption

Le conseil communal a décidé de renoncer au droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente d'immeubles sis à Dahl, section C de Dahl,

n° 100/2730, lieu-dit « Op der Héicht », place, contenant 3 ares 28 centiares
(partie venderesse : Rodrigues De Sousa/ Oliveira Teixeira)

Résultat du vote :

7 (sept) voix pour

1 (une) abstention (Gilson)

8. Fixation du taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2023

Le conseil communal a fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2023 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial communal comme suit :

Impôt foncier : A – 400%

Impôt foncier : B – 400%

Impôt commercial communal : 250%

Par rapport à l'année 2022, les taux visés restent donc inchangés.

(votes unanimes)

9. Crèche communale : augmentation de la tâche hebdomadaire d'un poste existant d'éducateur diplômé (m/f) à tâche partielle

Crèche communale à Dahl :

Dans le cadre de l'organisation de la crèche communale, le conseil communal décide d'augmenter la tâche hebdomadaire d'un poste existant d'éducateur diplômé (m/f) de 20 heures par semaine à 40 heures par semaine dont 50% est réservée à une tâche administrative (poste existant créé suivant délibération du conseil communal du 14 décembre 2021).

(vote unanime)

10. Modification(s) budgétaire(s) – exercice 2022

Le conseil communal a décidé :

1. De créer l'article – 1/621/161000/22002 – au budget de l'exercice 2022 et d'y inscrire un crédit au montant de 10.000.- € avec le libellé suivant : « Subvention du Ministère pour les études concernant le projet "Blick ins Dorf" à Goesdorf » ;

2. De créer l'article – 1/627/263210/22001 – au budget de l'exercice 2022 et d'y inscrire un crédit au montant de 500.- € avec le libellé suivant : « Cession d'immobilisations corporelles: Véhicules de transport: Camionnettes et véhicules utilitaires ».

(votes unanimes)

11. Convention 2022 relative au Club Senior « Uewersauer »

Le conseil communal a approuvé la Convention 2022 relative au Club Senior « Uewersauer » conclue le 04 mars 2022 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg représenté par Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, l'Association Inter-Actions a.s.b.l. et les Communes de Boulaide, de Goesdorf, d'Esch-sur-Sûre, du Lac de la Haute-Sûre et de Winseler.

12. Contrat(s) de bail

Le conseil communal a approuvé un contrat de bail et un contrat de participation aux frais conclus le 1er février 2022 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Goesdorf et Monsieur Roland Marcel STREITZ, né le 18/01/1959 et concernant la location d'un logement appartenant à la commune de Goesdorf et sis dans le centre d'intervention à Dahl, 21, Duerfstrooss, n° cad. 67/2272, section C de Dahl.

13. Prime(s) de récompense à accorder aux citoyens/ennes méritant-e-s

Le conseil communal marque son accord de principe avec une participation financière communale quant aux cadeaux à offrir par la commune aux citoyens-ennes méritant-e-s, ce à charge et dans les limites du crédit prévu au budget communal dans le cadre des activités culturelles organisées par la Commission consultative communale de la culture, des loisirs et des sociétés
(article budgétaire – exercice 2022 : 3/839/615241/99002)

14. Demande(s) de subside

Le conseil communal a accordé un subside au montant de 100.- € en faveur du Comité d'organisation dénommé « Hobby Nuetsmaat Esch-Sauer ». marque son accord de principe avec une participation financière communale quant

15. Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins